

Réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 9 décembre 2016

L'an deux mille seize et le vendredi neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Daniel GIOVANNACCI, Eliette VALAT, Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, Jean BOUTELLIER, André CHABAL, Elie COUDERC, Claire GINIER, Claude GRELLIER, Jean-Paul MARTIN.

Procuration :

Absent :

Monsieur Claude GRELLIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- SDEE : convention de groupement de commandes
- Courrier de Monsieur et Madame Langlais concernant la facture d'eau 2016

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2016

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Validation des statuts modifiés de la Communauté de communes Florac – Sud Lozère

Monsieur le Maire présente le projet de délibération concernant la modification des statuts de la communauté de communes qui doivent être validés avant le 15 décembre 2016. C'est une formalité pour préparer la fusion des communautés de communes au 1er janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les statuts tels que définis.
- Mandate Monsieur le Maire pour qu'il notifie cette décision à Monsieur le Préfet.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire dans le cadre de cette affaire.

Monsieur le Maire parle de la réunion du COPIL qui a eu lieu le jeudi 8 décembre 2016.

RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire des agents au 1er janvier 2017)

Monsieur le Maire passe la parole à la secrétaire de mairie, Mme Sonia Gondry, pour parler de ce sujet.

Le nouveau régime indemnitaire mis en place par l'Etat est applicable à tous les agents, sauf de droit privé, à compter du 1er janvier 2017.

Il remplace et annule pratiquement tout ce qui existait auparavant.

Ce nouveau régime appelé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) se compose de 2 facteurs qui ne sont pas forcément cumulables :

- IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) : elle valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle (part fixe).
- CIA (Complément Indemnitaire Annuel) : il est basé sur la manière de servir et l'engagement professionnel (part variable).

Chaque cadre d'emplois est divisé en groupes et on délibère sur un montant maximum individuel annuel correspondant à chaque groupe. La part du CIA ne doit pas être supérieure à 10 % du total IFSE + CIA.

Nous devons délibérer ce soir mais l'arrêté applicatif pour les services techniques n'a pas encore été publié.

Il est donc décidé de ne pas délibérer aujourd'hui et de le faire globalement pour tous les services (techniques et administratifs) début 2017 lorsque les textes de loi nécessaires auront été publiés.

Travaux au captage des Tunes et aménagement du parking du Cros

Suite à la proposition faite lors du dernier Conseil Municipal consistant à mandater le GAEC de Rousses pour effectuer les travaux suivants :

- Réalisation de la piste pour le captage des Tunes,
- Aménagement du terrain de l'aire de jeux et du parking.

Monsieur le Maire propose de délibérer et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants

- Décide de mandater le GAEC de Rousses pour effectuer les travaux indiqués ci-dessus, au tarif de 65 € HT de l'heure et pour une durée de 20 heures maximum.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document utile.

Convention pour l'entretien de l'horloge de la mairie

Monsieur le Maire informe les conseillers que le tintement de l'horloge de la mairie a été réparé par l'Entreprise Poitevin pour un montant de 1 242 € TTC.

Cette entreprise nous propose une convention d'entretien à 150 € HT par an incluant une visite annuelle et le remplacement de petites pièces.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas souscrire à cette convention.

SDEE : convention de groupement de commandes

Monsieur le Maire présente le courrier du SDEE nous informant que la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de voirie arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Le SDEE nous propose de renouveler cette convention pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de convention constitutive ci-annexé du groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de voirie et de génie civil de réseaux divers ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ;

- Désigne le SDEE coordonnateur du groupement et lui confie la charge de mener l'ensemble des procédures de passation et d'exécution des marchés.

Courrier de Monsieur et Madame Langlais concernant la facture d'eau 2016

Monsieur le Maire présente la demande faite par courrier du Restaurant La Ruche concernant la facture d'eau 2016 pour les chalets.

En raison d'une fuite d'eau, la consommation 2016 facturée s'est élevée à 495 m³ soit 499,48 € TTC.

Le Restaurant La Ruche demande une remise sur sa facture sachant que la consommation normale estimée serait de 110 m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Accorde un avoir de 385 m³ sur la facture d'eau 2016 des chalets au Restaurant La Ruche, soit 331,04 € TTC.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

Courrier de Monsieur et Madame Langlais concernant le Serre : Lecture est faite au Conseil Municipal du courrier envoyé par Monsieur et Madame Langlais concernant les 2 « baraques de chantier » déposées en haut du chemin du Serre. Ces « baraques » sont à Monsieur et Madame Matet et seront enlevées mais nous n'avons pas de date.

Sinistre du garage communal : Monsieur le Maire a eu l'expert chargé du dossier au téléphone. Il devait nous envoyer une proposition d'indemnisation mais nous n'avons toujours rien reçu. Les conseillers suggèrent de faire un courrier en Recommandé avec AR à l'expert pour lui demander sa proposition et ainsi avoir une preuve que la procédure a bien été engagée.

Courrier de Monsieur Eymery : Lecture est faite du courrier envoyé par Monsieur Eymery concernant la « salle de cantine » de l'école de Rousses. Monsieur le Maire rappelle que la salle Hors Sac appartient à la commune et que nous l'utilisons comme nous le souhaitons.

Mini-pelle de la Communauté de Communes : Monsieur Boutellier fait remarquer le manque de disponibilité de la mini-pelle de la Communauté de Communes. Il est précisé que comme l'ensemble du matériel de la Communauté de Communes celui-ci est à la disposition des communes qui doivent s'inscrire dans un planning de réservation en indiquant la durée prévisible des travaux.

Problème de téléphonie et d'Internet à Cabrillac : Monsieur Grellier parle du problème rencontré par les habitants de Cabrillac concernant les mauvaises liaisons pour le téléphone et l'Internet. La commune de

Rousses fera un courrier de soutien à ORANGE et au Conseil Départemental pour trouver une solution à ce problème.

Guide touristique 2017 : On nous propose de renouveler notre présence sur le Guide touristique 2017 avec sans supplément le référencement sur le site Internet. Nous interrogerons le Restaurant La Ruche, s'il renouvelle son adhésion nous le ferons également, sinon nous ne renouvelerons pas.

Réunion des moniteurs du Tapoul et achat de VTT : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion avec les moniteurs du canyon du Tapoul l'accent a été mis sur le problème de gestion des places sur le parking.

Nous envisageons d'élargir notre offre d'activités en faisant l'acquisition de VTT que nous mettrions en location comme le matériel de via ferrata. Cévennes Evasion nous propose de faire l'achat groupé de VTT neufs avec eux, l'estimation est de 450 € / VTT.

Aide accordée par le CCAS de Rousses : Le Conseil d'Administration du CCAS lors de sa réunion du 1er avril 2016 a accordé par délibération une aide de 500 € à Monsieur Couderc Florent (Groupement Pastoral de Massevaques). Il est proposé en fonction des besoins formulés de financer l'achat d'un groupe électrogène avec l'aide accordée par le CCAS, ce groupe serait mis à disposition des bergers durant la période de la transhumance.

Défibrillateur : Madame Valat demande s'il y a une maintenance prévue pour le défibrillateur car les batteries vont bientôt avoir besoin d'être changées. Il faudrait également changer l'emplacement du défibrillateur pour qu'il soit plus visible. Il faut étudier la possibilité d'organiser une formation aux premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur pour les habitants de la commune.

Problème d'écoulement d'eau en cas de fortes pluies : Plusieurs conseillers font remarquer que lors des dernières fortes pluies il y a eu des problèmes d'écoulement d'eau à plusieurs endroits dont Massevaques. Il faudrait mettre en place un système permettant de mieux canaliser l'eau afin de protéger les habitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.